

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Audrey Vanhooren,
Bérénice Daban,
Olivier Charret procuration à Alexandre Larruhath,
Guy Labarrère procuration à Antoine Cuyaubère.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.
Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents.

1 – Modification règlement cantine :

A la demande des enseignants, les horaires d'ouverture et de fermeture des classes à compter du 1er septembre 2025 font l'objet de modifications (8h45-12h15 et 14h-16h30) .
De ce fait, il convient d'avancer l'heure de fermeture de la garderie à 8h45.

2 –Document Unique des Risques Professionnels :

La loi oblige les entreprises et collectivités à réaliser une évaluation et une mise à jour des risques professionnels. C'est un décret de 2001 qui a imposé cette rédaction.
Déjà élaboré entre 2008 et 2014, le document vient d'être mis à jour par le Centre de Gestion du département pour un coût de 1 800 €.

3 –Création d'emplois :

Pour pallier les absences du personnel, 2 postes d'emploi non permanent (25/35^{ième} et 20/35^{ième}) sont créés. Ils concernent les services garderie, cantine et ménage.
Des agents déjà en service seront réaffectés sur ces emplois.

4 – Adhésion à la centrale d'achat la Fibre64 :

La Fibre64 propose à ses membres une offre de services couvrant tous les besoins des communes en matière d'informatique, de numérique, de marchés publics etc.
Les élus d'Asson décident d'y adhérer pour 150 €/an ce qui va ouvrir l'accès à des magasins tels que CAPAQUI et CANUT.
A la question de l'avenir des contrats informatiques et numériques actuels, le maire a répondu que pour l'instant rien n'était prévu.

5 – Répartition des sièges au Pays de Nay :

Dans le cadre des prochaines élections municipales, la Communauté des Communes du Pays de Nay a maintenu le nombre de 3 délégués pour Asson.

6 – Électrification rurale :

La société FREE va installer une antenne relais au lieu-dit Sayous.

Le Territoire d'Énergie 64 qui gère les travaux a confié la tâche à la société Despagnet - Setrel. Le financement prévisionnel est estimé à 47 386,63 €. Le demandeur (FREE) prend en charge la somme de 24 777 € et les 22 609 € restants sont à charge du concessionnaire.

7 – Demande de subventions au titre des amendes de police :

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements, ainsi qu'aux collectivités propriétaires de voirie départementale, une part du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire.

Asson ne manque pas de faire une demande de subvention pour aide à la sécurisation des voies publiques. Ainsi la pose d'un miroir au croisement rue Hèche et Aubisque est toujours espérée.

Le maire a listé les besoins immédiats : trottoirs rue de la Bastide (24 606 €), passage piétons au Jardins d'Abère (9 310 €), passage piétons rue de la Bastide (661 €)

8 – Reprises de voiries :

Au fil des décennies les travaux d'élargissement de nos chemins et trottoirs ont modifié les plans du cadastre. Certaines parcelles sont toujours propriété de particuliers. Il convient donc de procéder à des régularisations. Ainsi plusieurs procédures vont concerner les rues, Abérrouède, l'Arriucourt, Arriusoulens, Aubisque, Labat, Labielle, du Lac, de las Grabes.

QUESTIONS DIVERSES

- Patrick Moura a demandé à Alexandre Larruhats de faire un bilan sur le montant de l'investissement consacré à la rénovation des toits de la salle Jean Labarrère et de l'Isarce.
- Les bacs de ramassage des ordures ménagères situés à côté du cabinet médical sont souvent sales et malodorants, ce qui est un danger sanitaire pour l'ensemble de ce secteur médical et paramédical. Le maire va faire remonter l'information aux services du Pays de Nay et ne voit pas d'autre emplacement susceptible de recevoir ces bacs collectifs.
- Pour la rentrée scolaire de septembre 2025 il estime à 100 le nombre d'élèves inscrits à l'école.

Séance terminée à 21h50.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.